

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
1330-1400, RUE OTTAWA**

PRENEZ AVIS que, lors de la séance régulière du conseil d'arrondissement qui se tiendra le **13 janvier 2020, à 19 h** à la salle du conseil (2^e étage) de la mairie d'arrondissement située au 815, rue Bel-Air, le conseil statuera sur une demande de dérogation mineure visant à permettre, pour l'immeuble sis au 1330-1400, rue Ottawa (lots 4 499 011 et 4 499 012 du cadastre du Québec) que le niveau à partir duquel la hauteur en mètre d'un bâtiment est mesurée à la verticale soit établi du côté de la voie publique la plus élevée, sans limite de profondeur, en dérogation à l'article 18 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280).

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande.

Montréal, le 12 décembre 2019

La secrétaire d'arrondissement
Daphné Claude